

**Conseil communautaire du 4 novembre 2010**  
**Salle des fêtes de Verruyes**

Procès-verbal

L'an deux mil dix , le 4 novembre

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de Verruyes sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : M Tournayre J, Ph Marsault , M Dupont, C Rongeon , Y Pacreau , S Fournier, O Biennu, N Morisset , N Fortuné , B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, T Bienaimé (remplaçante de L gauthier ), M Miot (remplaçante de R Perrin), M Giraudon, J Bâcle , P Moreau, E Cathelineau, A Micallef (remplaçante de P Mimeau) , F chauvancy, A Pelletier (remplaçante de J Libner), P Olivier , M Bouchet, , N Mineau, Y Girard (remplaçante de P Coury), M Pineau , B Bonnet, D Meen

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : Desprez G ,

Secrétaires de séance : J Bâcle assisté de Mme Cathelineau

**Ordre du jour**

- 1. Approbation du PV conseil du 30.09.2010**
- 2. Fiscalité**
- 3. vente terrain au SMC suite bornage**
- 4. attribution marché de travaux Atelier relais – demande subvention-**
- 5. Décision modificative budgétaire**
- 6. questions diverses**

***sujets rajoutés et acceptés :***

- 7. achat à SCI DUPUY Laurent la Chabirandière Mazières**
- 8. convention d'occupation à titre précaire La Gerberie Mazières**
- 9. éclairage public Séolis – la Chabirandière Mazières**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et passe la parole au Maire de la commune. Mme Mineau fait état de l'avancement des travaux de rénovation de la mairie qui doivent être livrés en avril 2011 et de la mise en vente du village vacances du plan d'eau. La boulangerie ouvrira ses portes à nouveau à la population en décembre après plusieurs mois de fermeture. Enfin, une DGE a été accordé par l'Etat pour aider au financement du programme « réserve incendie » de la commune.

Les sujets mis à l'ordre du jour sont ensuite évoqués.

**Approbation du procès-verbal en date du 30 septembre 2010**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Fiscalité**

La circulaire du 15 octobre 2010 du ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales rappelle que le produit de la part départemental de la TH sera transféré au bloc communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En conséquence, les abattements décidés jusqu'à présent par les départements ne trouveront plus à s'appliquer, et seront remplacés par ceux décidés par la commune ou par l'intercommunalité.

Ce transfert n'affectera ni le produit global de TH ni le montant de la cotisation due par la majorité des contribuables, ni davantage les ressources des collectivités, qui sont garanties par l'Etat. L'Etat souhaite « neutraliser » l'effet de la réforme de TH à la fois sur les collectivités et les ménages.

La communauté a voté le 30 septembre dernier ces propres taux d'abattements : 0%- 15% et 20 % (à l'identique du département) pour 2 raisons :

- Unifier les abattements de l'EPCI sur l'ensemble du territoire (part communautaire)
- atténuer l'effet négatif sur les ménages (produit limité à 1.84 %)

Il est proposé par l'Etat pour les collectivités ayant délibéré de « revenir » si elles le souhaitent, sur leurs délibérations avant le 15 novembre 2010.

L'AMF souligne que si la priorité donnée par la collectivité est d'harmoniser les taux sur le territoire, la délibération peut être maintenue.

***M le Président propose le maintien de la délibération prise en date du 30 novembre, ce qui est approuvé par le conseil.***

#### **Vente terrain au SMC Haut val de sèvre**

Vu l'acte de propriété en date du 19 octobre 2010 des parcelles cadastrées D148-149-151 et 152 situées à la Croix des Vignes commune de St Pardoux

Vu le document d'arpentage sur la modification parcellaire en date du 15 juillet 2010 par le Cabinet Alpha Géomètre

Vu la proposition du conseil communautaire de vendre une superficie de 8216 m<sup>2</sup> au SMC val de Sèvre au prix de 5 € net et l'accord du bureau syndical en date du 29 juin 2010

Considérant que les terrains à vendre sont classés en terres agricoles et sont exonérés de tva.

Considérant que le certificat d'urbanisme est positif

***Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des voix exprimées (29 votants – 2 abstentions) :***

***Autorise le président à signer l'acte de vente au SMC HAUT VAL DE SEVRE de St Maixent l'école des parcelles suivantes sises à la Croix des vignes commune de St Pardoux D148A- D152C- D153E pour une superficie totale de 8216 m<sup>2</sup>***

***Au prix de 5 € net***

***Laisse le choix du notaire à l'acquéreur***

***Dit que la recette sera imputée au budget principal***

#### **marché de travaux Atelier relais et demande subvention-**

suite à l'analyse des offres du 18 octobre 2010, la CAO a décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

N°	Lots	Entreprises	Marché base ht	Options/ variantes	Total ht
1	Terrassement - vrd	Morin TP	91 631.24	12 147.00 clôture	<b>103 778.24</b>
2	Gros oeuvre	Frafil Paul	136 686.64		<b>136 686.64</b>
3	Charpente –bardage- couverture-portail- menuiserie ext	CMB	191 757.51		<b>191 757.51</b>
4	Carrelage- cloisonnement- menuiserie int	BOURDEAU	27 087.92		<b>27 087.92</b>
5	Peinture	MC PEINTURE	4 209.07		<b>4 209.07</b>

6	Plomberie	SANITHERM	7 875.57		<b>7 875.57</b>
7	Electricité- chauffage ventil	GATINELECT	47 925.06	4 999.43 alim pont roulant + tarif jaune	<b>52 924.49</b>
<b>Total</b>			<b>507 173.01</b>	<b>17 146.43</b>	<b>524 319.44</b>

M Moreau précise que l'option pont roulant n'a pas été retenue ni le local pour onduleur .

*Au stade APD = 475 700 € ht*  
*Complément programme = 24 300 € ht*  
**Total APD 500 000 € ht**

*Seuil de tolérance 5 % : 500 000 x 1.05 = 525 000 €*

Pour la détermination du **montant prévisionnel définitif** sur lequel s'appuie les honoraires de maîtrise d'œuvre, il est stipulé à l'article 4 du CCAP que c'est le montant sur lequel s'engage le maître d'œuvre c'est à dire au stade APD (article 10 du CCAP). Un complément a été demandé par le maître d'ouvrage (article 9 du CCAP) ce qui porterait le montant prévisionnel définitif à **500 000 euros**

Plan de financement

Depenses		Recettes	
Travaux	524 319.44	DDR <i>demandé</i>	175 000.00
MO (500 000x6.9%)	34 500.00	FRIL <i>accordé</i>	60 000.00
SPS	1 764.18	CG PROXIMA	107 118.00
Géomètre	370.00	FEADER	60 000.00
Etude géotechnique	2 194.00	MINISTERE INTERIEUR <i>accordé</i>	50 000.00
Frais appel offres	2 000.00	CDC 20% <i>minimum</i>	113 029.62
<b>Total</b>	<b>565 147.62</b>	<b>Total</b>	<b>565 147.62</b>

M Olivier explique que les loyers escomptés sont basés sur un prix de 3 € au m<sup>2</sup> ht ce qui équivaut à 5.7 années pour récupérer l'autofinancement

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :**

**Autorise le Président à signer les actes d'engagements avec les entreprises retenues ci-dessus**

**Et décide de notifier au maître d'œuvre le montant prévisionnel définitif des travaux sur lequel les honoraires seront calculés soit 500 000 € HT**

**Autorise le président à déposer les demandes de subvention auprès du FEADER pour 60 000 € et du Conseil Général au titre de proxima travaux pour 107 118 €**

### Décisions modificatives budgétaires

Proposition de virement de crédits et vote de crédits supplémentaires (subvention CAF) sur le budget de l'exercice

<b>Crédits à ouvrir</b>	<b>Compte</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Subvention association PAIO	6574		6000	Modification imputation comptable
Titre annulés	673		500	Réajustement annulation créances antérieures
Matériel ombrelle	2188	46	900	Complément suite accord subvention caf
Matériel scolaire	2188	21	442	Achat aspirateur
meublier scolaire	2184	21	750	Installation rangement classe maternelle st pardoux et st marc suite travaux

<b>Crédit à réduire</b>	<b>Compte</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>	
Contribution PAIO	65543		-6000	
Contribution serv garde horaire décalé	65548		-500	
Subv matériel caf	1326	46	900	Subvention caf accordée
Travaux sur batiments	2317	37	-750	
Bâtiments scolaires	2188	24	-442	

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :  
Autorise le président à passer les décisions modificatives budgétaires ci-dessus.***

#### **achat à SCI DUPUY Laurent la Chabirandière Mazières**

afin de réaliser une aire de contournement poids lourds devant les ateliers relais , il convient d'acquérir une parcelle de 194 m<sup>2</sup> cadastrée AC 114 –A appartenant à la SCI DUPUIS.  
Le prix a été négocié à 200 euros (un plan est présenté)

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :***

***Décide l'acquisition de la parcelle ci-dessus au prix de 200 €  
Autorise le président à signer l'acte d'achat en l'étude de Me Rouillet les frais étant à la charge de l'acquéreur.  
Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal compte 2111 – opération 39***

#### **convention d'occupation à titre précaire La Gerberie Mazières**

Il est proposé dans l'attente de constituer la zone d'activité de faire entretenir les terrains pour éviter la friche.

Le gaec Desnoue Chaigne du Grand Beaussais de St Pardoux est favorable pour une convention d'occupation à titre précaire gratuite sur une durée de 12 mois avec effet au 05/11/2010.

Surface terrain concernée 4 ha 57 a 61 ca – un plan est présenté

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :  
Autorise le président à signer la convention à titre gratuit .***

## éclairage public Séolis – la Chabirandière Mazières

La convention d'entretien avec Séolis prendra fin le 31 décembre 2010. Elle était établie à la demande d'intervention et non pas de façon permanente.

Il est proposé de la renouveler dans l'attente d'un nouveau diagnostic gratuit établi par Séolis courant 2011 qui doit permettre de mieux gérer l'éclairage public en économie d'énergie.

Ce diagnostic portera sur le réseau d'éclairage public de la ZAE chabirandière – Mazières en gâtine

### Les points de diagnostic :

Recensement du matériel

Ouverture coffrets et armoires

Mise en marche forcée de la commande

Ouverture trappes de visites des mâts

Possibilité utilisation nacelle pour contrôle visuelle aérien

Mesure de terre sous tension

A l'issue de ce diagnostic, Séolis remettra ses conclusions sur le parc d'éclairage public et proposera ses nouvelles conditions tarifaires qui entrera dans le champ de la concurrence.

M Chauvancy déplore la situation de monopole de Séolis qui risque d'imposer ses tarifs plus élevés en créant une maintenance permanente. De plus la convention obligera à la mise aux normes préalable. Le conseil s'interroge sur les possibilités de mutualiser la maintenance sur tous les parcs d'éclairage public du canton.

***Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (29 votants – 1 abstention)***

***Autorise Séolis à procéder à l'état des lieux du réseau d'éclairage public sur la zone d'activité économique de la Chabirandière à Mazières en Gâtine à titre gratuit  
Demande le renouvellement de la convention en cours jusqu'au terme du rapport de diagnostic***

## QUESTIONS DIVERSES

### Calendrier :

Lundi 8 novembre : réunion sur le rythme scolaire

Mardi 9 novembre : suite de l'étude des actions diagnostic intercommunal

Mercredi 17 novembre : réunion publique sur l'éolien à mazières 20h30

Jeudi 18 novembre : bureau

Jeudi 2 décembre : conseil communautaire

Vendredi 3 décembre : réunion cantonale maires et adjoints

M Olivier fait état de la réunion du 27 octobre sur les actions d'un diagnostic intercommunal réunissant l'ensemble des maires.

### Frelon asiatique :

M Chauvancy fait part des nuisances engendrées par les frelons asiatiques qui envahissent la cime des arbres mais qui à cette saison ne présentent plus de risques et qu'il faut laisser en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00